



HAL
open science

Notes sur la notion de Décence

Tiphaine Kazi-Tani

► **To cite this version:**

Tiphaine Kazi-Tani. Notes sur la notion de Décence. ECO-, Journée d'Études en Design, Laboratoire ACCRA, Université de Strasbourg, Apr 2015, Strasbourg, France. halshs-01120224

HAL Id: halshs-01120224

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01120224>

Submitted on 25 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

Notes sur la notion de Décence

Tiphaine Kazi-Tani

Chercheuse associée

CoDesign Lab, Département SES

Telecom ParisTech, CNRS UMR 5141

Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les premiers éléments d'un travail qui s'intéresse à la notion de décence.

Mon point de départ est très simple, c'est une constatation étymologique : décence et décor ont la même racine, ce sont 2 mots qui sont de très proches parents.

Voilà pourquoi j'ai essayé de faire travailler cette notion, et pourquoi pas, de travailler avec elle : parce qu'il y a quelque chose qui pourrait nous intéresser, dans la communauté du design et des designers, et puis pourquoi pas au-delà, j'espère, c'est une articulation entre une dimension morale et une dimension formelle.

Je reviendrai bien sûr dans le détail sur cette affirmation.

Passé le moment de l'intuition, ce que ces premiers éléments de recherche me permettent d'appréhender, c'est qu'historiquement la notion de décence se lie à la manifestation publique de quelque chose qui est de l'ordre d'une puissance qui exerce du pouvoir.

La notion de décence, telle qu'elle apparaît dans la langue française, s'attache à désigner le fait que gouverner une communauté, politique d'un côté, religieuse de l'autre doit se faire suivant des modes convenables et convenants, aussi bien sur le plan de l'action que sur le plan de la présentation et de la représentation (pour cette distinction, voir le travail de Louis Marin).

A partir de là, et si je devais résumer ma problématique rapidement, je dirais : «historiquement, c'est-à-dire à partir du Moyen-Âge, au moment où ce mot rentre dans la langue française, la décence comme notion morale est une injonction de convenance faite aux puissances qui historiquement exercent un pouvoir de gouvernement : le roi ou le prince d'une part, le pape d'autre part. Or, aujourd'hui est-ce qu'on peut faire travailler cette notion en essayant de la déplier sur d'autres types de puissances qui exercent une capacité de gouverner - évidemment, je pense à l'économie et à l'industrie ? est-ce qu'on peut faire usage aujourd'hui de cette notion de décence suivant sa détermination historique, face à des puissances qui ne sont plus exclusivement des puissances politiques ou religieuses ? Peut-on faire injonction de décence à la puissance industrielle, notamment, sachant que ce faisant ce que désignera cette notion relèvera autant d'une conduite morale dans les actes mais aussi dans les formes que cette puissance fait paraître au milieu de nous ?

Tout d'abord, je vais revenir sur l'archéologie de ce mot-là «décence».

J'ai commencé par ouvrir un dictionnaire historique, et je n'y ai pas trouvé «décence» mais «décent» : emprunté au latin classique «decens», employé aussi bien au sens moral de «convenable, séant, bienséant» qu'au sens physique de «bien fait harmonieux, bien proportionné». Decens est le participe présent de decere, employé principalement dans la formule decet, qui peut se traduire par «il convient, il sied». Comme je vous le disais il y a quelques instant, le verbe decere donne aussi decus, decor, decoris, les traductions qui sont associées à ces mots sont ornement, beauté, honneur, parure, gloire.

Au passage, il y a un dictionnaire de latin de référence, le Benoist/Goelzer pour les connaisseurs, qui donne une indication très intéressante pour l'entrée decere : on retrouverait dans ce mot la même racine indo-européenne (dek-/deke) que dans le grec doxa, ce qui me paraît avoir une importance assez significative dans l'archéologie de la notion de décence telle qu'elle s'est donnée à ma compréhension.

On voit bien que les Romains lient ce qui est séant à ce qui est seyant, ce qui est convenant à ce qui est convenable. En passant au grec, et en mettant pour un instant de côté une probable racine commune qui lirait decet et doxa, on trouve dans les mots proposés pour traduire l'idée de décence un même va-et-vient entre conduite morale et manifestation formelle : c'est le cas de khosmios, pour lequel on trouve «sage, honnête» qui donne khosmiotês «moralité, bonnes manière», mais aussi khosmeios au sens de «parure, ornement».

C'est aussi le cas de euprepês, pour lequel Bailly propose l'usage comme qualificatif moral «convenable, décent» mais aussi l'usage comme qualificatif formel «de belle apparence, beau à voir». Mais aussi distingué, d'apparence noble. Ce qu'on doit manifestement au préfixe eu, qui désigne une bonne naissance, une origine noble. D'ailleurs, le mot prêpo qu'on entend dans euprêpes est donné par le dictionnaire étymologique de Chantraine comme signifiant au sens propre «apparaître distinctement», d'où un emploi au sens figuré pour signifier «ce qui sied, ce qui convient».

A partir de cette promenade antique, je retiens déjà les indications suivantes : aux origines de la notion de décence, il y a donc d'une part reconnaissance d'une adéquation entre une conduite séante et une apparence seyante ; or quelque chose de décent semble devoir se manifester, comme l'écrit Benjamin, de manière claire et pure. Enfin, cette conduite convenante et cette forme convenable pourrait être perçu comme un attribut aristocratique.

L'usage fait de décence lorsque ce terme surgit dans la langue française semble effectivement aller dans ce sens, puisqu'il apparaît pour la première fois dans la traduction par Henri de Gauchy du De Regimine Principum de Gilles de Rome. Le Gouvernement des Rois et des Princes, comme se nomme cette traduction est un ouvrage du genre «Miroir du Prince», c'est-à-dire traité d'éthique gouvernemental, un genre assez typique du Moyen-Âge ; ces Miroir du Prince sont des traités d'éducation au pouvoir et constituent le socle didactique à partir duquel va se poser une question essentielle (et ici, je cite Myriam Chopin-Pagotto) : *«comment le roi doit-il gouverner, parce que gouverner devient un art, réglementé à la manière d'un métier, pour lequel il existe des principes et des méthodes. Le roi doit donc être éduqué pour acquérir un savoir-faire.»*

Quand Gilles de Rome fait trois fois mention dans son traité, d'un principe de décence lié à la charge publique du gouvernement, il est trois fois question de ce qui est convenable dans la représentation du pouvoir incarné par le prince. Injonction est faite par le savant d'offrir au peuple des édifices, notamment, seyants à la grandeur et à la bienfaisance de son règne, non pas en vue d'une auto-célébration de sa puissance et de sa richesse, mais bien plutôt pour offrir en partage les symboles d'un pouvoir tel qu'il convient : beau, harmonieux, honnête, bien fait et bienfaisant. Ce qui paraît somme toute un passage obligé dans un système monarchique, absolu, de droit divin. Dans un tel système politique, et pour que celui-ci puisse offrir, même dans son absolutisme, un minimum de garanties aux gouvernés, il faut bien que quelque chose se donne en partage malgré tout, qui permettent de vérifier la bienfaisance du pouvoir, pour y adhérer. Cette idée-là, on le retrouve jusqu'à la veille de la révolution, par exemple chez Louis Charpentier, qui est un auteur mineur du XVIIIe s., à qui on doit surtout des essais et des contes moraux. Je cite, donc Charpentier dans l'avant-propos de son ouvrage de 1767, intitulé «La décence en elle-même, dans les nations, dans les personnes et dans les dignités» :

« Parmi les Arts d'Agréments, ceux qui furent les plus propres à soutenir la grandeur, à marquer la force, à relever la beauté naturelle, à y suppléer par la richesse des ornements et par une pompe imposante, durent être les premiers inventés et mis à l'honneur. Alors l'attention se porta à perfectionner l'ordre civil. Ou plutôt l'âme toute entière occupée à imaginer les moyens de conserver l'édifice destiné à sa demeure, se replia ensuite sur elle-même, jeta un coup d'oeil à ses propres richesses et les appliqua à la société pour en lier les parties, et leur donner autant de charme que de solidité».

J'insiste sur le fait que le texte de Charpentier a pour moi surtout une valeur de témoignage, plus qu'une valeur de définition ou d'ontologie. Néanmoins, ce qu'il nous décrit, témoigne il me semble, d'une part d'une hiérarchie sociale qui prend littéralement forme. Et puis surtout de ce principe de circulation entre les formes convenables et les conduites convenantes du pouvoir qui s'exerce et qui se manifeste, et ceux à qui elles sont offertes en vue d'un partage symbolique qui pourra prendre valeur d'exemplarité, si ces conduites et ces formes réussissent cette épreuve de validation et d'inclusion dans le coeur des gouvernés. Je dirais que c'est à cette condition que quelque chose dicté comme principe de décence peut être reconnu, partagé et passe à l'usage pour nous tous.

L'idée de décence désigne sans contestation l'adéquation d'une conduite morale harmonieuse du pouvoir et des formes dans lesquelles il est attendu que celle-ci se manifeste. J'irai jusqu'à dire que la décence est une valeur exemplaire du pouvoir, qui l'offre en partage dans ses signes, et qui offre ainsi la possibilité aux gouvernés d'en apprécier le caractère convenant et convenable. Et c'est bien à cet endroit que l'éventualité d'une familiarité étymologique entre decet et doxa peut jouer un rôle stimulant : on pourrait dire que la décence est avant tout affaire du pouvoir, c'est-à-dire que le pouvoir est tenu à se conduire et à se manifester dans ses formes (de gouvernance comme de représentation) de façon séante et seyante, mais en vue de laisser procéder une

validation par le peuple gouverné lui-même, en vertu de l'ensemble des croyances, opinions, présupposés qui peuvent être mobilisés pour juger de la décence de ce pouvoir.

On pourrait dire que la décence s'élabore dans l'herméneutique du pouvoir par le savoir, et que celui-ci à la lumière de l'interprétation ainsi faite de ce qui se joue dans l'acte de gouverner, enjoint le pouvoir à un principe de décence; le pouvoir par la suite doit publier, doit rendre public les signes par lesquels cette décence se manifeste, pour qu'enfin, l'ensemble de ceux qui participent également à l'espace public puissent juger de la conformité des formes et des actes par rapport à ce que le savoir/pouvoir a désigné comme relevant du décent.

Pour reformuler une ultime fois : on pourrait dire que la décence se constitue pour le pouvoir et à partir de lui-même en tant que projection des conditions éthiques et esthétiques de son existence, et qu'ainsi constituée, la notion de décence circule dans la doxa des gouvernés afin que ceux-ci puissent en valider la cohérence par rapport à cette projection circulante, et partagée sur un mode symbolique. Pour qu'enfin, ce principe s'étende et se répande en tant que tel, à l'ensemble du corps social, et passe à l'usage, c'est-à-dire aux mœurs.

En forme de conclusion de ce travail qui n'en est qu'à ses premiers instants, je me propose de repositionner cette archéologie de la notion de décence au contact du design :

Pourquoi cette notion en tant que telle intéresserait le design ou pourrait être réactualiser comme outil critique par le design ?

Parce qu'elle est capable de se rapporter à des formes, à considérer, désigner, démarquer, à partager des formes. Et je pèse ce mot «partage», dans toute sa polysémie, cet aller-retour entre commun et séparé. Elle intéresse aussi le design parce qu'elle regarde quelque chose dans la représentation du pouvoir, ou d'une puissance qui s'exerce dans l'espace publique.

Parce que le design aussi s'attache à de la puissance : puissance industrielle, puissance économique, jusqu'à la puissance politique institutionnelle finalement, si on en croit par exemple le souhait du gouvernement actuel d'organiser autour du design des projets qui ont à voir avec le devenir de certains territoires.

Pourquoi travailler avec cette notion, qui ne paraît finalement que prolonger une des problématiques persistantes de l'homme et des ses entreprises de mise en forme du monde ? Je pense à tous les travaux qui se sont attachés à comprendre, à promouvoir, à critiquer, etc. ce qui se joue de moral dans la forme et dans l'ornement, dans la production et la publication de ces formes ou de ces ornements, dans le rapport qu'ils entretiennent avec nous... et à des gens comme Ruskin, Loos, Le Corbusier, Loewy, Rams, mais aux plus lointains aussi, à commencer par Platon, comme aux plus proches comme Hal Foster.

Parce que c'est une notion polémique. Polémique parce que nous l'associons aussi à du conservatisme moral, presque réactionnaire. Il n'y a qu'à regarder comment et auprès de qui la notion de «décence ordinaire» d'Orwell telle qu'interprétée par Michéa fait florès ces jours-ci. Cette notion de décence est fortement évocatrice, et c'est tant mieux. Elle nous embarque tous avec elle, elle nous observe avec sévérité, elle nous juge. Mais pas juste nous. Elle est aussi une

notion élaborée par le pouvoir, remise à la communauté, pour que la communauté puisse juger de la conformité du pouvoir dans ses manières de faire et de commercer avec nous.

Parce qu'elle ordonne clairement des responsabilités symboliques, elle ordonne une conscience obligatoire d'un commun moral et esthétique pour les puissances en capacité d'exercer du pouvoir, un commun dans lequel ces puissances encapacités doivent exiger pour elle-même d'être face à nous autres convenantes et convenables.

Elle ordonne aussi l'origine de cette conscience : le savoir se tient pour responsable de faire passer dans le pouvoir un principe moral qui aurait autant valeur de représentation que d'exemplarité. Elle ordonne le changement de consistance de cette conscience. Quelque chose de l'ethos passe à aux moeurs. Quelque chose de l'éthique passe à la morale.

Or, cette décence qui ordonne la moralité en forme et en actes de la puissance qui exerce du pouvoir, à partir d'où peut-elle se manifester aujourd'hui ? Quel savoir la porte ? Quel savoir est à même de la faire infuser dans cette puissance ?

C'est une question difficile, face à laquelle on ressent qu'il s'y niche une im-puissance, une aporie peut-être. On a entendu, et on entend encore ces voix qui nous ont parlé des méfaits de l'ornementisme, de la paresse et du cynisme qu'il y a à reproduire du mobilier historique avec des moyens industriels, du rôle moral du design dans la production d'objets honnêtes, d'une injonction à la Bonne Forme, etc. On sent bien dans l'histoire du design que quelque chose ne va pas de soi dans le rapport triangulaire production industrielle/design/morale. Et c'est peut-être là, la force de cette notion de décence : celle-ci ne nous renvoie jamais à une éthique individuelle, elle n'engage finalement que la responsabilité de la puissance investie dans l'espace public. Et elle nous autorise, en nous reconnaissant, par ailleurs, ouvertement comme gouvernés, à juger de la décence de cette puissance en vue d'y adhérer pour la faire nôtre.

Je laisse le dernier mot à Walter Benjamin, qui perçoit avec beaucoup de finesse, que même si les puissances et les pouvoirs se sont modifiés, si les rapports qui nous lient à eux et entre nous se sont peut-être appauvris symboliquement, pour autant, il n'est ni vain ni déplacé de revendiquer en tant que telle cette convenance convenable :

«La pauvreté en expérience : il ne faut pas comprendre cela comme si les hommes aspiraient à une nouvelle expérience. Non, ils aspirent à se libérer de l'expérience, ils aspirent à un environnement dans lequel ils pourront faire valoir leur pauvreté extérieure, mais aussi finalement intérieure, de manière si claire et si pure, qu'il pourra en sortir quelque chose de décent. »

Références

AUTEUR NON IDENTIFIÉ. « The Ablative With Dignus ». In *The New-York Latin Leaflet* [en ligne]. Vol. 1, N°21, mars 1901. <https://archive.org/details/jstor-40405559>, réf. du 12/05/2014.

BAILLY, Anatole. *Abrégé du dictionnaire grec-français*. Paris : Hachette, 1901, 1012 p.

BENJAMIN, Walter. « Erfahrung und Armut ». In *Historische Texte und Wörterbücher* [en ligne]. <http://www.textlog.de/benjamin-erfahrung-armut.html>, réf. du 12/05/14.

BENJAMIN, Walter. *Expérience et pauvreté*, suivi de *Le Conteur et la Tâche du traducteur*. Paris : Payot & Rivages, 2011, 139 p. Collection Petite Bibliothèque Payot.

BENOIST, Eugène & GOELZER, Henri. *Nouveau dictionnaire latin-français*. Paris : Garnier, 1893, 1682 p.

BURNOUF, Emile-Louis. *Dictionnaire classique sanscrit-français* [en ligne]. http://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Burnouf_-_Dictionnaire_classique_sanscrit-fran%C3%A7ais.djvu

CARERI, Giovanni. « Louis Marin, pouvoir de la représentation et représentation du pouvoir ». In *Louis Marin: le pouvoir dans ses représentations*. Paris : Institut national d'histoire de l'art (INHA), 2008, pp. 5-11.

CHANTRAINE, Pierre. *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* [en ligne]. <http://ia700204.us.archive.org/o/items/Dictionnaire-Etymologique-Grec/Chantraîne-DictionnaireEtymologiqueGrec.pdf>, réf. du 12/05/2014.

CHARPENTIER, Louis. *La Décence en elle-même, dans les nations, dans les personnes et dans les dignités*. [en ligne] <http://tinyurl.com/mn28a7q>, réf. du 12/05/14.

CHOPIN-PAGOTTO, Myriam. « La Prudence dans les 'Miroir du Prince' ». In *Chroniques italiennes*, n°60, 1999, pp. 87-98.

COLUMNAROMANUS, Aegidius (dit Gilles de Rome). *De Regimine principum* [en ligne]. <http://alim.dfl.univr.it/alim/letteratura.nsf/%28cercaVolumi%29/9BBC1AA8918F59BAC1257CoA006CoFBB?OpenDocument>, réf. du 12/05/14.

CORNILLE, Sabine & Ivernel, Philippe. « Ornement & Crime : Présentation ». In Loos, Adolf, *Ornement et Crime*, Paris : Payot & Rivages, 2003, pp. 07-34.

CNRS-ATILF, *Dictionnaire du moyen français* [en ligne]. <http://www.atilf.fr/dmf/>, réf. du 12/05/14.

FEUILLET, Louis. *Dictionnaire français-grec* [en ligne]. <https://archive.org/details/lexiquefranaisgoofeuigoog>, réf. du 12/05/14.

FLUSSER, Vilém. *Petite philosophie du design*. Belfort : Circé, 2002, 95 p.

FOUCAULT, Michel. « L'Éthique du souci de soi comme pratique de la liberté » [en ligne]. <http://libertaire.free.fr/MFoucault212.html>, réf. du 12/05/2014.

GAFFIOT, Félix. *Dictionnaire latin-français* [en ligne]. <http://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>, réf. du 12/05/14.

GAUCHY, Henri (de). *Li Gouvernement des Rois et des Princes* [en ligne]. <https://archive.org/details/lilivresdugouveo1gilegoog>

HUYGHE, Pierre-Damien & VALLOS, Fabien. « À propos du concept de chrématistique ». *Chrématistique* [en ligne]. 2013-2014. <http://www.chrematistique.fr/huyghe-vallos/>, réf. du 12/05/14.

MASURE, Anthony. « Braun/Apple : des survivances paradoxales ». In *Réel-Virtuel* [en ligne]. N°3, « Archéologie des nouvelles technologies », avril 2012. <http://reelvirtuel.univ-paris1.fr/index.php?/revue-en-ligne/3-masure/2/>, réf. du 12/05/14.

MIDAL, Alexandra (dir.). *Design, l'Anthologie*. Saint Etienne : Cité du Design, 2013, 543 p.

MOHOLY-NAGY, László. « Nouvelle méthode d'approche : le design pour la vie ». In *Peinture Photographie Film et autres écrits sur la photographie*. Paris : Gallimard, 2007, pp. 269-306. Collection Folio Essais.

NOURAI, Ali. *An Etymological Dictionary of Persian, English and other Indo-European Languages* [en ligne]. <https://archive.org/details/AnEtymologicalDictionaryOfPersianEnglishAndOtherIndo-europeanLanguages>, réf. du 12/05/14.

RAMS, Dieter. « Omit The Unimportant ». In *Design Issues*, vol. 1, n°1, pp. 24-26

REY, Alain (dir.). *Dictionnaire historique de la langue française*. Tome 1. Paris : Le Robert, 1999, 1382 p.

THOMASSIN, Louis. *Méthode d'étudier et d'enseigner la grammaire des langues*. Paris : François Muguet, 1690, 1052 p.

VEYNE, Paul. *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*. Paris : Albin Michel, 2007, 320 p.